



Force Ouvrière des Finances Publiques
Section d'Ille-et-Vilaine

Avenue Janvier – B.P. 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 26 / 06 71 33 52 00

fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

DÉCLARATION LIMINAIRE FO

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 14 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de CAP 2022, le gouvernement a ouvert le 11 décembre un Forum participatif sur la transformation de l'action publique, " Demain, quel service public pour vous ? ".

Le Président de la République et le Premier ministre disent « souhaiter réaffirmer la valeur et la richesse inestimables de nos services publics et des 5,4 millions d'agents publics qui concourent à leur mise en œuvre quotidienne au sein de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux »

Est-ce la raison qui aurait conduit notre Direction Générale à lancer un appel d'offre pour externaliser la mission d'assistance téléphonique lors de la mise en place du Prélèvement à la Source ?

Suppression d'emploi de fonctionnaires, Dématérialisation, Remaniement des Structures et des règles de gestion du Personnel. Que va t-il rester des missions de services Publics avec CAP 2022 ?

Ce CTL se tient dans un contexte marqué par l'annonce de la distribution des 29 suppressions d'emplois B et C au 1^{er} janvier 2018 dans les postes et services de la DRFiP35.

Non seulement les suppressions d'emplois continuent, mais le temps paraît lointain où la Direction Générale les expliquait ou tentait de les justifier en invoquant des gains de productivité réels ou supposés. Elle ne daigne plus le faire

Cette année encore des emplois sont supprimés dans des services où les ratios charges emplois restent le moins élevés : Trésoreries de Bain de Bretagne, Dinard, Montauban, Vitré Collectivité et Paierie départementale, SIP de Redon, Vitré, Montfort, Rennes Est et Rennes Sud, SIE de Rennes Est, Ouest, Sud et Saint Malo .

Par ailleurs, 7 emplois B et C sont supprimés à la TCA dont 5 suite à transfert d'une partie du recouvrement contentieux, et 7 emplois au service RH dont une partie des missions va être transférée au Centre Service Ressources Humaines (CSRH) à Saint-Brieuc.

À l'ordre du jour de ce CTL : notamment les ponts naturels 2018, la mise en place du Forfait Post-Stationnement, le télétravail, le protocole d'accueil Rennes magenta

1/ Ponts naturels 2018 : face à l'augmentation des difficultés pour les agents de la DGFIP d'assurer un service d'accueil de qualité et surpris de l'argumentaire de la DGFIP qui limite le nombre de ponts à trois au motif « de l'importance que revêt la mission d'accueil au sein des services » .

FO demande l'octroi des effectifs de titulaires et moyens nécessaires pour garantir les droits à congés des agents, dont les congés pendant les vacances scolaires.

2/ Forfait Post-Stationnement (FSP) : Est-on face au début de la privatisation de la mission ?

Il est prévu, en effet, que les collectivités puissent opter pour une externalisation du contrôle et de la notification des amendes.

3/ Protocole rénové de l'accueil Magenta :

FO maintient qu'il faut créer un vrai service dédié à l'accueil, avec l'effectif de titulaires nécessaire pour faire face à la demande d'accueil physique des usagers

4/Expérimentation du télétravail à la DRFIP 35 :

Télé-travailler n'est-ce pas payer pour travailler ?

Cela ne va-t-il pas provoquer des rancœurs dans les services qui seront exclus du dispositif, des tensions dans certains services entre agents bénéficiaires et exclus.

FO DGFIP35 sera vigilant sur les conditions d'expérimentation du télé-travail à la DRFIP35.